

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

SG 87/109

Objet

DESIGNATION D'UN
TROISIEME REPRESENTANT
DE LA VILLE DE ROYAN
AU SEIN DU SIVOM

DATE DE CONVOCATION

9 NOVEMBRE 1987

DATE D'AFFICHAGE

9 NOVEMBRE 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 26

Nombre de votants 31

POUR : 28

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 2

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept
le Neuf Novembre à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - M. BIROLLEAU -
M. CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -
FONTAN - GAUDIN - M. LAPERCHE - M. LE GUEUT - M. MARCONI -
M. MONNARD - M. POTENNEC - M. REVOLAT - M. ROUDOT - M. THOMAS
Mme BARRAUD-DUCHERON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. TAP
M. GÉOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU
M. RIVES par M. MONNARD

ABSENTS : Mme JEAN - M. LACOTTE

Mme DEVIGNE

a été Au Secrétaire.

Lors de l'Assemblée Générale du 12 Octobre 1987, le S.I.V.O.M.
a modifié l'article 4 de ses statuts concernant la représentation
des communes, en prévoyant que la VILLE de ROYAN serait représentée
par 3 délégués.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'exposé de M. Le Rapporteur
- Après en avoir délibéré

DECIDE :

- de désigner M. MOST Philippe comme 3ème représentant de la VILLE de ROYAN au sein du Comité Syndical du S.I.V.O.M. de la Presqu'île d'Arvert et de la Côte de Beauté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre, MM. Les Membres présents
Pour extrait conforme

Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint,



Y. TAP

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
27. NOV. 1987
APPLICATION LSI N° 82213
du 2-3-1982